

adabd
association des auteurs
de BANDE DESSINÉE

Adagp



alliance française des designers

CAAP

la
cgt
Spectacle



la CHARTÉ

FNAPPI
Fédération Nationale des Agences de Presse
Photos et Informations

Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens
Fnaap

MAISON
DES
ARTISTES

la saif

SAPHIR
SYNDICAT DES AGENCES
DE PRESSE PHOTOGRAPHIQUES
D'INFORMATION
ET DE REPORTAGE

SELF

Ctdt: solidarité maison des artistes
SMdA

snac
Syndicat National
des Artistes
des Compositeurs

snap CGT



SNAPIG

SNP
SYNDICAT NATIONAL
DES PHOTOGRAPHES

SNSP
Syndicat National des
Sculpteurs et Plasticiens

UNION
NATIONALE DES
PEINTRES
ILLUSTRATEURS

Unifa
Union des Architectes

UPP

Lettre à M. François HOLLANDE, Président de la République

Paris, le 13 mai 2016

Monsieur le Président,

Les auteurs des arts visuels et agences photographiques voient depuis plusieurs années leurs œuvres exploitées de manière massive par les moteurs de recherches d'images, qui s'approprient en toute impunité la valeur de leurs créations.

En février dernier, à l'occasion de l'examen du projet de loi relatif à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, le Sénat a adopté à l'unanimité un amendement introduisant un dispositif de gestion collective obligatoire en matière de services de recherche et de référencement d'images permettant de garantir une juste rémunération aux auteurs sans empêcher le maintien de ces services.

Le gouvernement a donné un avis défavorable à ce dispositif, non seulement à l'Assemblée Nationale mais aussi mardi dernier devant la Commission Culture du Sénat qui l'a courageusement réintroduit et nous l'en remercions.

Il est incompréhensible pour les auteurs que le gouvernement maintienne cette position, alors même que le préjudice causé par les moteurs de recherche d'images et leur responsabilité sont reconnus.

Les 21 organisations que nous sommes, représentant les auteurs des arts visuels et les agences, avons adressé à deux reprises ces derniers mois une lettre à la Ministre de la Culture et de la Communication pour lui proposer un travail en commun sur ce texte, mais ces courriers sont restés lettre morte.

Nous attendons du gouvernement qu'il cesse de se cacher derrière de prétendus obstacles juridiques dont nous avons démontré l'inexistence et qu'il assume son devoir envers les auteurs.

La réponse n'est pas seulement juridique... Elle est politique !

Et dans le débat européen en cours relatif à la société de l'information, la France doit être moteur et montrer l'exemple pour la préservation et le développement des secteurs culturels.

Oui ou non, la France souhaite-t-elle protéger ses auteurs spoliés par les acteurs de l'internet depuis de nombreuses années ?

Oui ou non, la France souhaite-t-elle permettre à la création française de continuer à s'exprimer dans les années à venir ?

La culture n'est pas un bien comme un autre. A ce titre, elle mérite une attention particulière justifiant la politique d'exception culturelle menée dans notre pays depuis de nombreuses années.

Le poids du secteur culturel des arts visuels dans l'économie française est considérable ! En 2013, il représentait 313.800 emplois et comptait pour 21.4 milliards d'euros dans la richesse nationale, ce qui en fait le premier secteur culturel de notre pays (Etude Ernst & Young/France créative 2015).

Or, par l'immobilisme du gouvernement sur la question du partage de la valeur, c'est toute une branche essentielle au rayonnement de notre culture qui est en danger, avec une paupérisation des auteurs, la disparition des agences photographiques et donc la fin programmée de l'exception culturelle française, abandonnée comme une coquille vide.

Les dizaines de milliers d'auteurs que nous représentons ne peuvent admettre la résignation du gouvernement sur ce sujet et cette volonté manifeste d'empêcher l'introduction en droit français d'un mécanisme permettant d'assurer un juste partage de la valeur. Le projet de loi actuellement en discussion offre une exceptionnelle opportunité d'agir enfin en faveur des auteurs des arts visuels. Pour eux, il est urgent d'agir !

Les organisations signataires en appellent solennellement à vous afin que le gouvernement apporte son soutien au dispositif lors de son examen en séance publique à partir du 24 mai prochain.

Nous tenant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre profond respect.

Sébastien Cornuau
Association des auteurs de
bande-dessinée (adaBD)

Marie-Anne Ferry-Fall
Société des auteurs dans les arts
graphiques et plastiques (ADAGP)

François Caspar
Alliance française des designers
(AFD)

Christophe Le François
Comité des Artistes-Auteurs
Plasticiens (CAAP)

Denis Gravouilh
CGT Spectacle

Carole Trébor
Charte des auteurs et des illustrateurs
jeunesse

Mete Zihnioglu
Fédération Nationale des Agences
de Presse Photos et Informations
(FNAPPI)

Pascal Pesez co-Président
Fédération des réseaux et associations
d'artistes plasticiens (FRAAP)

Rémy Aron
Maison des artistes (siège social –
association)

Olivier Brillanceau
Société des auteurs des arts visuels et
de l'image fixe (SAIF)

Christophe Mansier
Syndicat des agences de presse
photographiques d'information et de
reportage (SAPHIR)

Jean-Marc Bourgeois
Syndicat Solidarité Maison des
Artistes (SMdA Cfdt)

Guillaume Lanneau
Syndicat national des Artistes
Plasticiens CGT (SNAPcgt)

Romain Bourreau
Syndicat National des Photographes
(SNP)

Pierre Denieul
Union Nationale des Peintres
Illustrateurs (UNPI)

Serge Deleu
Union des Photographes
Professionnels (UPP)

Christian Vila
Syndicat des Écrivains de Langue
Française (SELF)

Emmanuel de Rengervé
Syndicat National des Auteurs et des
Compositeurs (SNAC)

Gilles Taquet
Syndicat National des Agences
Photographiques d'Illustration générale
(SNAPIG)

Harut Yekmalyan
Syndicat National des Sculpteurs et
Plasticiens (SNSP)

Patrick Julien
Union Nationale des Syndicats
Français d'Architectes (UNSFA)